

Séance ordinaire du conseil d'administration du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, tenue le 5^e jour du mois de décembre 2023 à compter de 19 h à la salle du conseil de l'école du Parchemin – Côté Couvent, située au 162, rue Saint-Jean Est à East Angus.

Membres	Nom	Catégorie	Présent	Absent
Administrateurs représentant les parents	Annie Hébert	Membre parent – District 1	X	
	Antoine Prévost	Membre parent – District 2		X
	Kim Rousseau	Membre parent – District 3	X	
	François Lessard	Membre parent – District 4	X	
	Maxime Paradis	Membre parent – District 5	X	
Administrateurs représentant les membres du personnel	Alexandre Dumas	Membre du personnel enseignant	X	
	Cléo Guillemette	Membre du personnel professionnel non enseignant		X
	Alexis Perrault	Membre du personnel de soutien	X	
	Martin Thériault	Directeur d'établissement d'enseignement	X	
	Luc Grandchamp	Membre du personnel d'encadrement	X	
Administrateurs représentant les membres de la communauté	Carole Bourgault	Personne ayant une expertise en matière de gouvernance, d'éthique, de gestion des risques ou de gestion des ressources humaines	X	
	Hélène Petit	Personne issue du milieu communautaire, sportif et culturel	X	
	Nadia Cloutier	Personne ayant une expertise en matière financière ou comptable ou en gestion des ressources financières ou matérielles	X	
	France Dumont	Personne issue du milieu municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires	X	
	Daphnée Lebrun	Personne âgée de 18 à 35 ans	X	
Autres participants (sans droit de vote)	Martial Gaudreau	Directeur général	X	
	Annie Garon	DGA, secrétaire générale et responsable des communications	X	
	Dany Grégoire	Représentante du personnel d'encadrement accompagnant le directeur général	X	
Invitée	Mélissa Francoeur	Directrice du service des ressources financières et matérielles	X	

1.

Constatation du quorum et ouverture de la séance

La secrétaire générale constate le quorum, conformément à l'article 160 de la *Loi sur l'instruction publique* et le vice-président souhaite la bienvenue aux membres. Il présidera la rencontre considérant l'absence du président.

2.

CA23-377 – Ordre du jour

Sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'adopter l'ordre du jour suivant :

Général
1. Constatation du quorum et ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 26 septembre 2023
Période de questions réservée au public
Points de décisions
4. Listes et actes d'établissements
5. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles
6. Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires
7. Liste des services éducatifs dispensés par les centres FP & FGA
8. Règles relatives aux critères d'inscription des élèves
9. États financiers et rapport des vérificateurs externes
10. <u>Politiques</u>
10.1. Politique de formation et de perfectionnement du personnel de soutien - Adaptation
10.2. Politique de gestion des absences au travail relativement aux lésions professionnelles et non professionnelles ainsi qu'aux retraits préventifs - Adaptation
11. Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook et le CSSHC
12. Recours collectif – Frais chargés aux parents – Distribution du reliquat
13. <u>Ressources matérielles – Attributions de contrats</u>
13.1. Centre d'éducation des adultes de Lac-Mégantic – Réfection des blocs sanitaires
13.2. École Sacré-Cœur de Coaticook – Remplacement des fenêtres
13.3. Polyvalente Montignac – Mise à niveau de l'entrée électrique
Reddition de comptes
14. Rapport du directeur général

Points d'information
15. <u>Comptes rendus de rencontres</u>
15.1. Comité de gouvernance et d'éthique – 3 octobre 2023 et 21 novembre 2023 (remplacée par formation – intelligence collective)
15.2. Comité des ressources humaines – 10 octobre 2023
15.3. Comité de vérification – 12 septembre et 14 novembre 2023
15.4. Comité consultatif du transport – 8 novembre 2023
15.5. Comité d'engagement pour la réussite – 25 septembre 2023
16. Calendrier - Comité de travail du CA 2023-2024
17. Cartographie du CA – Résultat du sondage
18. Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone – dépôt des déclarations en vertu des articles 4 et 12
19. PEVR 2023-2027 – présentation publique
Période de questions réservée au public
Levée de la séance et prochaine séance
20. Levée de la séance
21. Prochaine séance : mardi 19 mars 2024 à 19 h

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3.

CA23-378 – Adoption du procès-verbal – Séance ordinaire du conseil d'administration du 26 septembre 2023

Considérant que les membres ont pu prendre connaissance du procès-verbal au moins six (6) heures avant le début de la présente séance;

Sur la proposition de madame Daphnée Lebrun, il est résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'administration du 26 septembre 2023 soit adopté, sous réserve de modifier les termes de la résolution CA23-373 pour retirer le nom du proposeur et prévoir que celle-ci a été adoptée à l'unanimité et la secrétaire générale est par la présente dispensée d'en donner lecture.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Période de questions réservée au public

Mesdames Cyndia Lacasse du Cégep Beauce-Appalaches, Lyne Boulanger, mairesse et Nicole Bernier, conseillère municipale de la Ville d'East Angus sont présentes pour assister à la présentation publique du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

4.

CA23-379 – Liste et actes d'établissement 2024-2025 - Adoption

Considérant les dispositions des articles 39, 100 et 211 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à la délivrance des actes d'établissement des écoles et des centres du centre de services scolaire;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis et les commentaires reçus;

Considérant la recommandation du directeur général;

sur la proposition de madame Annie Hébert, il est résolu :

- que le conseil d'administration délivre, à chaque école et centre, un acte d'établissement, tel que reproduit dans le document CA410-2023-2024-005 en annexe au présent procès-verbal;
- que ces actes d'établissement prennent effet à compter du 1^{er} juillet 2024;
- que la liste des établissements soit établie telle que reproduite dans le même document CC410-2023-2024-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5.

CA23-380 – Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2024-2027 - Adoption

Considérant les dispositions de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* relatives à l'établissement, chaque année, d'un plan triennal de répartition et de destination des immeubles;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis et commentaires reçus;

Considérant la recommandation du directeur général;

sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu :

- d'accepter le plan triennal de répartition et de destination des immeubles du centre de services scolaire, tel que reproduit dans le document CA410-2023-2024-006;
- que ce plan soit transmis par la secrétaire générale à chaque municipalité ou communauté métropolitaine dont le territoire est entièrement ou partiellement situé dans le territoire du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.

CA23-381 – Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires - Adoption

Considérant les dispositions des articles 236 et 251 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus à la suite des consultations tenues;

Considérant la recommandation formulée par la directrice des services de l'enseignement;

sur la proposition de monsieur François Lessard, il est résolu d'adopter le document intitulé « Liste des services éducatifs offerts dans les écoles primaires et secondaires du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons » portant sur la détermination des services éducatifs qui sont dispensés par chaque école, tel que reproduit en annexe CA425-2023-2024-005.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.

CA23-382 – Liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes - Adoption

Considérant les dispositions des articles 236 et 251 de la *Loi sur l'instruction publique* précisant que le centre de services scolaire détermine les services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus à la suite des consultations tenues;

Considérant la recommandation formulée par la directrice générale adjointe;

sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'adopter le document intitulé « Liste des services éducatifs dispensés par les centres de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons » portant sur la détermination des services éducatifs qui sont dispensés par chaque centre, tel que reproduit en annexe CA425-2023-2024-006.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.

CA23-383 – Règles relatives aux critères d'inscription des élèves - Adoption

Considérant les dispositions des articles 4 et 239 de la *Loi sur l'instruction publique*;

Considérant les consultations tenues;

Considérant les avis reçus sur le sujet;

Considérant que la période d'inscription est fixée du 5 au 9 février 2024;

sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, il est résolu d'adopter le document intitulé « Règles relatives aux critères d'inscription des élèves dans les écoles du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons », tel que reproduit en annexe CA425-2023-2024-007.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.

CA23-384 – États financiers et rapports des vérificateurs externes

Considérant que le directeur général doit soumettre les états financiers et le rapport du vérificateur externe au conseil d'administration;

Considérant que la secrétaire générale a donné un avis public de la date, de l'heure et du lieu de cette séance;

Considérant que le directeur général a publié un résumé de l'état financier;

Sur la proposition de madame France Dumont, il est résolu d'accepter le dépôt des états financiers et du rapport de vérification produits pour l'exercice financier 2022-2023 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le tout tel qu'il appert desdits états financiers joints en annexe CA430-2023-2024-002 au présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1

CA23-385 – Politique de formation et de perfectionnement du personnel de soutien - Adaptation

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC);

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de la Politique de formation et de perfectionnement du personnel de soutien;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

Sur la proposition de madame Hélène Petit, il est résolu d'adopter la Politique de formation et de perfectionnement du personnel de soutien, jointe en annexe CA435-2023-2024-002 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.2

CA23-386 – Politique de gestion des absences au travail relativement aux lésions professionnelles et non professionnelles ainsi qu'aux retraits préventifs - Adaptation

Considérant les termes du Règlement de délégation de fonctions et de pouvoirs, en vigueur au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC);

Considérant la nécessité d'adapter le contenu de Politique de gestion des absences au travail relativement aux lésions professionnelles et non professionnelles ainsi qu'aux retraits préventifs;

Considérant qu'aucune modification de fond n'est apportée à cette dite politique et que les changements ont pour but de s'adapter au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC;

Considérant que dans ce contexte, il n'est pas nécessaire d'effectuer les consultations d'usage;

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'adopter la Politique de gestion des absences au travail relativement aux lésions professionnelles et non professionnelles ainsi qu'aux retraits préventifs, jointe en annexe CA435-2023-2024-003 du présent procès-verbal, afin qu'elle corresponde au nouveau vocabulaire et encadrements applicables au CSSHC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.

CA23-387 – Entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons

Considérant le partenariat impliquant le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, la Ville de Coaticook et la MRC de Coaticook, en lien avec le partage d'infrastructures municipales-scolaires;

Considérant les nouvelles modalités de financement mises de l'avant par le ministère de l'Éducation du Québec, favorisant le partage d'infrastructures municipales-scolaires et la compensation des centres de services scolaires pour les frais en découlant;

Considérant le projet d'entente rédigé suite aux échanges entre les parties impliquées, lequel a été approuvé par le ministère de l'Éducation du Québec;

Sur la proposition de monsieur Alexandre Dumas, il est résolu d'autoriser le directeur général du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons à signer l'entente régissant le partage des installations et des équipements scolaires et municipaux entre la Ville de Coaticook, la MRC de Coaticook et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, jointe en annexe CA440-2023-2024-003 du présent procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.

CA23-388 - Recours collectif – Frais chargés aux parents – Distribution du reliquat

Considérant le règlement hors cours intervenu dans le dossier Daisye Marcil c. Centre de services scolaire de la Jonquière et al., aux termes de la résolution CC18-4234;

Considérant que la distribution des indemnités individuelles a été complétée en conformité avec le règlement hors cours intervenu dans ce dossier;

Considérant qu'il subsistera un reliquat et que la Cour supérieure en approuvera la distribution;

Considérant qu'il incombe au Centre de services scolaire des Hauts-Cantons de distribuer ce reliquat en respect des critères établis par le Tribunal aux termes du règlement hors cours;

Sur la proposition de madame Hélène Petit, il est résolu :

- a) d'adopter l'encadrement relatif à la distribution du reliquat du fonds de règlement dans le recours collectif Daisye Marcil c. Centre de services scolaire de la Jonquière et al., le tout conformément à l'encadrement joint en annexe CA430-2023-2024-003 du présent procès-verbal.
- b) de mandater la secrétaire générale pour faire le suivi de l'administration de ce reliquat, afin de respecter l'encadrement adopté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.1

CA23-389 - Centre d'éducation des adultes de Lac-Mégantic – Réfection des blocs sanitaires

Considérant le projet de réfection des blocs sanitaires au Centre d'éducation des adultes de Lac-Mégantic, prévu dans le cadre de la mesure « Maintien des bâtiments »;

Considérant l'appel d'offres public 2223-7101;

Considérant les soumissions reçues :

Entreprise	Montant avant taxes
Construction JL Groleau Inc.	548 400,00 \$
2754-2778 QC Inc. (Gesconov)	573 493,00 \$

Sur la proposition de madame Carole Bourgault, il est résolu d'accorder le contrat de réfection des blocs sanitaires au Centre d'éducation des adultes de Lac-Mégantic, à Construction JL Groleau Inc., plus bas soumissionnaire conforme, au coût de 548 400,00 \$ plus taxes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2

École Sacré-Cœur de Coaticook – Remplacement des fenêtres

Les membres conviennent de traiter ce point lors d'une prochaine rencontre.

13.3

Polyvalente Montignac – Mise à niveau de l'entrée électrique

Les membres conviennent de traiter ce point lors d'une prochaine rencontre.

14.

Rapport du directeur général

Un tableau-synthèse des décisions prises par le directeur général est présenté aux membres pour leur information, lequel est joint en annexe CA410-2023-2024-008 du présent procès-verbal.

Points d'information

15.1

Comptes rendus de rencontres – Comité de gouvernance et d'éthique – 3 octobre et 21 novembre 2023

En l'absence de la présidente de ce comité, la secrétaire générale fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet. Elle indique également que la rencontre du 21 novembre 2023 a été remplacée par la participation à la formation portant sur l'intelligence collective, offerte par l'ÉNAP. Malheureusement, au moment de l'inscription des membres, la formation était complète. Dès que de nouvelles dates seront annoncées, les membres s'inscriront.

15.2

Compte rendu de rencontre – Comité des ressources humaines – 10 octobre 2023

Madame Carole Bourgault, présidente de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet.

15.3

Comptes rendus de rencontre – Comité de vérification – 12 septembre et 14 novembre 2023

Monsieur Alexis Perrault, président de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet.

15.4

Compte rendu de rencontre – Comité consultatif du transport – 8 novembre 2023

Madame Annie Hébert, présidente de ce comité, fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet.

15.5

Compte rendu de rencontre – Comité d'engagement pour la réussite – 25 septembre 2023

La directrice des services de l'enseignement et du transport fait une synthèse des travaux en cours et répond aux questions des membres à ce sujet.

16.

Calendrier – Comités de travail du CA 2023-2024

Le calendrier 2023-2024 des comités de travail du CA est déposé aux membres pour leur information.

17.

Cartographie du CA – Résultats du sondage

Les résultats du sondage portant sur la cartographie du CA sont déposés aux membres pour leur information.

18.

Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone – dépôt des déclarations en vertu des articles 4 et 12

Les déclarations prévues aux articles 4 et 12 du Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone sont déposées pour les administrateurs suivants et sont jointes en annexe CA410-2023-2024-007 du présent procès-verbal :

Article 4 :	Daphnée Lebrun
Article 12 :	Annie Hébert, François Lessard, Maxime Paradis, Carole Bourgault, France Dumont, Daphnée Lebrun, Alexandre Dumas, Cléo Guillemette, Alexis Perrault et Martin Thériault

19.

PEVR 2023-2027 – présentation publique

Conformément à l'avis public diffusé en lien avec la présentation du Plan d'engagement vers la réussite 2023-2027 du Centre de services scolaire des Hauts-Cantons, le directeur général présente le PEVR 2023-2027 et un procès-verbal distinct de cette présentation sera rédigé par la secrétaire générale.

Période de questions réservée au public

N/A

20.

Levée de la séance

À 20 h 35, sur la proposition de monsieur Alexis Perrault, la séance est levée.

21.

Prochaine séance

Le mardi 19 mars 2024 à 19 h.

M. Maxime Paradis, vice-président

Me Annie Garon, secrétaire générale